

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 juillet 2021

**CONSEIL DE PARIS**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DDCT 20** Subvention (40 000 €) à l'Association de soutien à la Fondation des femmes.

**Mme Hélène BIDARD, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à une association ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD au nom de la 6<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à l'Association de soutien à la Fondation des femmes (187232) pour la Cité Audacieuse (2021\_09160).

Article 2 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**